



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 16 MAI 2023

L'an deux mil vingt trois, le seize mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19  
Pouvoirs : 8  
Absents : 2

Date de la convocation : 10 mai 2023

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, VERDUZIER Jean-Bernard, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

MINEREAU J-Romuald représenté par D MINEREAU  
DUFFAULT Tetyana représentée par JY LARDON  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
DUFFAULT Laurent représenté par D CHALLOT  
VERDUZIER Kevin représenté par Y MUSCAT  
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU  
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET  
DEBIAIS Viviane représentée par B SULLI

**ABSENTS :**

GABIGNON Christophe, GAUTHIER Guillaume

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°66

Rapporteur : Dominique CHALLOT

### OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET COMMUNE

Par délibération du 04 avril 2023, le conseil municipal a approuvé le budget principal de la commune ainsi que l'Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement pour le projet de rénovation énergétique de l'école Anne Frank.

La commission d'appel d'offres à voix consultative a proposé d'attribuer les lots 2,3 et 4 du marché de rénovation énergétique de l'école Anne Frank.

Suite à cette commission, il s'est avéré que les montants prévisionnels budgétés sur l'exercice 2023 sont inférieurs aux montants des lots que la commission d'appel d'offres à voix consultative propose d'attribuer.

Les crédits alloués ne sont donc plus suffisants pour permettre d'engager les dépenses correspondantes. Les membres du conseil municipal sont donc informés qu'il convient d'approuver la décision modificative suivante :

**DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - INVESTISSEMENT**

Il est proposé d'augmenter le budget alloué à l'opération 044 - Travaux sur les bâtiments communaux pour permettre d'engager les dépenses de rénovation énergétique de l'école Anne Frank conformément aux lots que la commission d'appel d'offres du 9 mai 2023 propose d'attribuer.

Il convient donc d'augmenter les dépenses du chapitre 23 comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°3			
Dépenses d'Investissement			
chapitre	Article	Fonction	Montant
23	2313	020	- 7 151,56 €
23	238	020	75 927,16 €
Recettes d'Investissement			
Chapitre	Article	Fonction	Montant
13	1321	020	68 775,60 €

Avec cette décision modificative, l'opération 044 - Travaux sur les bâtiments communaux sera budgétée à hauteur de **695 335,44€**

---

**VU** la délibération du 04 avril 2023 approuvant le vote du budget primitif de la commune,


Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** la décision modificative ci-dessus sur le budget commune,
- charge M** le Maire de son exécution.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 23 MAI 2023

